

INFORMATION RÉGLEMENTÉE

Brest, le 26 février 2019

Déclaration de choix de l'Etat membre d'origine pour les besoins de la Directive Transparence

Conformément à l'article 222-1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Crédit Mutuel Arkéa, société anonyme coopérative de crédit à capital variable, dont le siège social est en France (1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon), précise que son Etat membre d'origine, au sens de la directive 2004/109/CE du Parlement et du Conseil du 15 décembre 2004 (la Directive Transparence) modifiée, est la France.

En conséquence, l'autorité compétente pour le contrôle du respect de ses obligations en matière d'information réglementée est l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Cette information a fait l'objet d'une publication sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (formulaire ESMA/2015/1596).

A propos du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central, ainsi que d'une trentaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir...). Avec plus de 10 000 salariés, 3 500 administrateurs, 4,4 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et plus de 132 milliards d'euros de total de bilan, le Crédit Mutuel Arkéa se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région.

Plus d'informations sur www.arkea.com